



B.P. 547 27205 VERNON Cédex

Monsieur Philippe NGUYEN THANH
Maire de Vernon
HOTEL DE VILLE
Place Adolphe Barette
27200 VERNON

Copie à: M.Franck GILARD
Député de l'Eure

Vernon, le 27 octobre 2009

OBJET : Parking supplémentaire à côté de la gare de Vernon

Monsieur le Maire,

Lorsque vous avez reçu notre association le samedi 3 octobre 2009, vous nous avez part de votre intention de refacturer aux usagers les charges découlant de la location de ce parking auprès de RFF et des travaux nécessaires à son aménagement.

Conformément à ce contrat d'une durée de 5 ans , la Mairie verse annuellement un loyer de 24.000 € et s'acquitte aussi des impôts grevant ce terrain.

Notre association comprend tout à fait que la Mairie de Vernon ne souhaite pas assumer la charge d'un terrain.

Bien que vous ne l'ayez pas évoqué, on peut estimer que ce nouveau parking sera en fait utilisé par une petite minorité d'usagers et dont une partie seulement sera originaire de Vernon.

L'absence de refacturation des coûts de ce parking supposerait que les Vernonnais supporteraient seuls le coût de cette structure, alors que les usagers des parkings viennent de toute la CAPE et qu'une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement peut contribuer à limiter la pression fiscale locale.

Si on peut légitimement s'interroger sur la question de savoir si l'usage d'un tel parking relève d'une logique de service public ou pas, d'autres éléments doivent être pris en considération et notamment le fait que les gares en amont et aval de Vernon sur la ligne Rouen-Paris sont gratuits (avec les conséquences éventuelles sur l'attractivité de la gare de Vernon).



B.P. 547 27205 VERNON Cédex

M.Franck GILARD, député de notre circonscription, à l'issue de notre Assemblée Générale du 17 octobre dernier a mis en avant une solution qui a retenu toute notre attention.

Il se propose en effet d'intervenir pour faire en sorte que ce terrain fasse l'objet d'une procédure d'expropriation qui ferait que la Ville de Vernon moyennant un prix d'acquisition fixé par les Domaines deviendrait propriétaire de cette parcelle.

Cette solution nous semble présenter plusieurs avantages :

- la garantie de pouvoir mettre à disposition des usagers un parking supplémentaire sans limitation de durée
- la possibilité d'amortir le coût des travaux sur une durée plus longue

Notre association ne dispose pas de toutes les informations relatives à ce type d'opération.

Cependant, elle souhaite vivement que la Mairie et le Député se concertent pour étudier et ensuite lancer cette procédure d'expropriation à partir du moment où elle permettrait de concilier gratuité du parking et réduction des charges pesant sur la collectivité.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Didier JAUMET

Président de VERNON TRAIN DE VIE